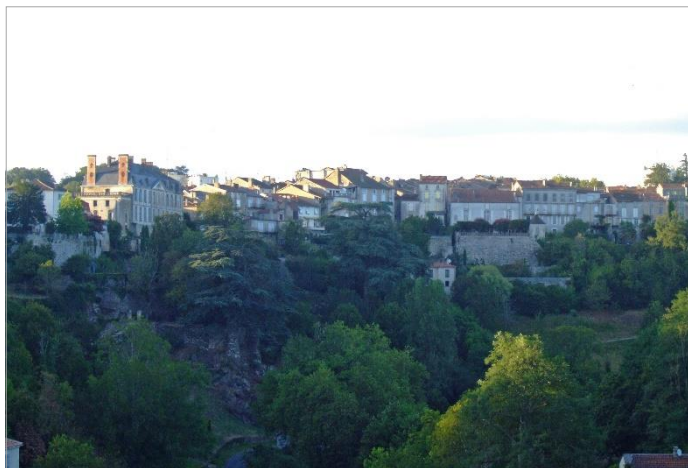


« DESIGN ET METIERS D'ART »

RESIDENCE POUR UN DESIGNER EN 2023 A NONTRON, EN DORDOGNE



CONTEXTE

Le programme de résidences de recherche et de création en Dordogne est un dispositif départemental qui a pour ambition de favoriser la création contemporaine dans un département riche de ses références artistiques léguées par l'histoire de l'homme.

Coordonné par l'Agence culturelle départementale Dordogne-Périgord, il repose sur un partenariat entre l'Etat – Ministère de la Culture / DRAC Nouvelle-Aquitaine, le Conseil départemental de la Dordogne, les villes et organismes qui accueillent les artistes en résidence et le Conseil régional Nouvelle-Aquitaine.

A Nontron, le programme est mené en partenariat avec la Communauté de Communes du Périgord Nontronnais et le Pôle Expérimental des Métiers d'Art. Il interroge la relation entre Design et Métiers d'art. Le PEMA de Nontron a pour vocation de favoriser et de participer au développement du secteur des métiers d'art sur le territoire nontronnais.

Les métiers d'art en Nontronnais

Il existe 281 activités métiers d'art, soit 198 métiers et 83 spécialités, répartis dans 16 domaines : ameublement, luminaire, métal, verre et cristal, spectacle, graphisme et impression, facture instrumentale etc.

Des métiers très variés dont l'activité répond à une définition commune :

Les métiers d'art sont des métiers de création (céramiste, graveur...), de production (relieur, encadreur...) ou de restauration du patrimoine (tailleur de pierre, vitrailliste...).

Ils sont caractérisés par la maîtrise de gestes et de techniques en vue du travail de la matière.

Ils nécessitent un apport artistique. Les métiers d'art s'exercent dans le cadre de très petits ateliers, de PME ou de plus grandes entreprises, notamment du luxe.

PORTEURS DU PROGRAMME

- L'Agence culturelle départementale Dordogne-Périgord coordonne le programme de résidences d'artistes en Dordogne.

L'Agence culturelle départementale Dordogne-Périgord, outil culturel du département de la Dordogne, est un établissement public qui a pour mission de favoriser la diffusion et la création artistiques, de valoriser la culture occitane, ainsi que d'accompagner les acteurs de la vie culturelle, d'informer, d'orienter et de sensibiliser les publics.

- Le Pôle Expérimental Métiers d'Art (PEMA) de Nontron et du Périgord Limousin accueille le designer en résidence.
Le Pôle Expérimental des Métiers d'Art (association loi 1901) valorise et participe au développement économique et culturel des métiers d'art à Nontron, en Périgord Vert et sur le Parc naturel régional Périgord-Limousin, au cœur de la Nouvelle-Aquitaine.
Les professionnels métiers d'art sont nombreux sur ce territoire rural (créateurs, petits ateliers, entreprises du luxe etc.). Détenteurs de savoir-faire anciens et d'excellence mais résolument créatifs et impliqués dans la vie de nos territoires, ils sont notre avenir.
Les actions menées par le PEMA dévoilent la qualité et le dynamisme du secteur métiers d'art local.

OBJECTIFS DU PROGRAMME

- Inscrire les métiers d'art dans la création actuelle tout en renouvelant et en réinvestissant les notions d'arts décoratifs et appliqués,
- Permettre au public le plus large de se familiariser avec le design,
- Faciliter la collaboration entre le designer et des professionnels métiers d'art et les publics en rendant visibles les processus de création,
- Favoriser la découverte du métier de designer.

ORIENTATION DE LA RESIDENCE AU PEMA EN 2023

« Design et métiers d'art »

La résidence à Nontron a pour objet d'aboutir à des projets de création réalisés en collaboration entre un designer et un professionnel métiers d'art.

L'objectif premier de cette résidence est d'inscrire les métiers d'art dans la création actuelle tout en renouvelant et en réinvestissant les notions d'arts décoratifs et appliqués.

En résidence, le designer (ou le collectif) prendra en compte la ressource et les compétences d'un professionnel métiers d'Art en lien avec le PEMA et l'invitera à interroger sa pratique et à dépasser les limites des matériaux et de ses savoir-faire.

DEROULEMENT

Le séjour se déroule sur 7 semaines réparties entre janvier et novembre 2023. Il est rythmé par 3 temps forts :

- temps d'immersion, de rencontres et d'échanges avec les publics, choix de la technique métiers d'art et du professionnel,
- temps de collaboration avec un professionnel métiers d'art : recherche, création, production
- temps de restitution publique des recherches et réalisations menées en résidence

MEDIATION

Durant la résidence, l'artiste présentera son travail lors de rencontres avec les publics : habitants, enseignants, élèves, membres d'associations, conseillers municipaux et départementaux...

L'artiste pourra être amené à encadrer des ateliers pour des élèves d'écoles élémentaires, de collèges ou lycées et pour des membres d'associations (jeunes ou adultes). Un budget complémentaire est prévu pour sa rémunération et le temps de résidence pourra se prolonger de plusieurs jours.

CONDITIONS

Responsables de la résidence et interlocuteurs

Les représentants du PEMA et de l'Agence culturelle départementale seront les interlocuteurs privilégiés du designer. Ils l'accompagneront au cours de sa recherche et mettront en œuvre tous les moyens afin de faciliter l'aboutissement du projet.

Conditions d'hébergement et de travail

- Un appartement meublé sera mis à disposition du designer durant la résidence. Le PEMA prendra en charge les frais suivants : eau, électricité, charges locatives,

- Un espace de travail et un lieu de présentation des travaux et créations réalisés en résidence.

Conditions financières

Le budget alloué pour la résidence comprend les frais :

- de recherche, production et technique, droits d’auteur, frais de déplacement et repas à la hauteur de 6 800 € ttc minimum (versé au designer),
- de droits d’auteur ou rémunération du professionnels métiers d’art
- de diffusion, coordination, communication et valorisation,
- liés aux actions culturelles, aux actions de médiation ou ateliers de pratique artistique.

SELECTION

Critères d’éligibilité

- Pouvoir justifier de son statut professionnel de designer
- Résider hors Dordogne, en France ou sur le territoire européen
- Etre titulaire du permis B et posséder un véhicule

Modalités

- Sélection sur dossier, par un comité de pilotage constitué des représentants des partenaires : PEMA, Agence culturelle départementale, et sous réserve : DRAC Nouvelle-Aquitaine, Conseil départemental de la Dordogne, Conseil régional Nouvelle-Aquitaine, élus locaux...
- Puis choix définitif après entretien avec les 2 ou 3 designers présélectionnés et le comité de pilotage.

Calendrier

- Date limite de dépôt des dossiers de candidature : **27 novembre**
- Entretien avec les artistes présélectionnés et choix de l’artiste en résidence : **janvier**
- Début de la résidence : **février/mars**

INSCRIPTION

Compléter la fiche de renseignements, l’accompagner d’une lettre d’intention (1 page maximum), d’une présentation de la démarche artistique et de visuels commentés puis déposer le dossier complet **en un seul PDF**, avant le **27 novembre 2022**, sur le site : <https://residencesartistes.fr/>

Un projet n’est pas demandé au préalable car il s’agit d’une résidence de création à partir des ressources et du contexte du lieu de résidence. Les duos ou collectifs peuvent déposer une candidature.

RENSEIGNEMENTS

Violaine Marolleau, coordinatrice du programme départemental de résidences de création
 Agence culturelle départementale Dordogne-Périgord - 2 place Hoche - 24 000 Périgueux
 05 53 06 40 04 - v.marolleau@culturedordogne.fr- www.culturedordogne.fr



